

SUIS-JE PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen en gestion de travaux de construction comporte deux modules portant sur les matières suivantes :

MODULES	NOMBRE DE QUESTIONS	TEMPS ALLOUÉ
Législation et réglementation	30 questions	1 séance de 3h00
Principes techniques	Variable selon la sous-catégorie	1 séance de 3h00 par sous-catégorie

La note de passage est de 60% par module.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS POUR LA PRÉPARATION

Les documents (lois, règlements, codes et normes) précédés d'un astérisque (*) sont fournis en salles d'examens.

Nous attirons votre attention sur le fait que les questions et leurs réponses ne se trouvent pas telles quelles dans ces documents.

MODULE « LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION »

CE MODULE EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE SOUS-CATÉGORIE

* Code civil du Québec, 1994 (ou plus récent).

Articles 1385 à 1409 inclus.

Articles 2098 à 2129 inclus.

Articles 2721 à 2732 inclus.

FI

* Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1), dernière édition. Chap. III (section I)

ΕT

* Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), dernière édition. Chap. IV (section II) et VI (section II).

ΕT

* Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), dernière édition. Chap. I (section I), VII (section II), IX (section I) et XVI (section II).

version du 2 février 2006 page 1 de 3

ET

* Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

(L.R.Q., chapitre R-20), dernière édition. Chap. II (section I), III (section II) et IV.

ET

* Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurspropriétaires (B-1.1, r.1), dernière édition. Sections I, II et annexe de l'éditeur.

Lecture complémentaire :

Manuel de l'entrepreneur spécialisé dans l'industrie de la construction. 5^e impr. rev. et corr. Montréal-Nord : Corporation des entrepreneurs spécialisés du Grand Montréal, impr. 2003. Chap. 3.

Les lois et les règlements sont disponibles gratuitement pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Voici quelques ressources qui pourront vous fournir un soutien dans votre préparation à l'examen :

Associations

- Association de la construction du Québec (A.C.Q.)
- o Association patronale des entreprises en construction du Québec (A.P.E.C.Q.)
- Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.)

Corporations

- o Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (C.E.G.Q.)
- o Corporation des entrepreneurs spécialisés du grand Montréal inc. (C.E.S.G.M.)
- o Corporation des maîtres électriciens du Québec (C.M.E.Q.)
- o Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (C.M.M.T.Q.)

Formation professionnelle et technique

Consultez le site Internet de l'Inforoute FPT (www.inforoutefpt.org) pour connaître les différents programmes de formation offerts au Québec.

Bibliothèques

N'hésitez pas à vous adresser aussi aux bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région qui pourront vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

version du 2 février 2006 page 2 de 3

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

Régie du bâtiment du Québec

Centre de relation clientèle 545, boul. Crémazie Est 4^e étage Montréal (Québec) H2M 2V2

Tél.: 1 800 361-0761 (514) 873-0976

Adresse Internet: www.rbq.gouv.qc.ca

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec. Ils sont sujets à changement sans préavis.

version du 2 février 2006 page 3 de 3